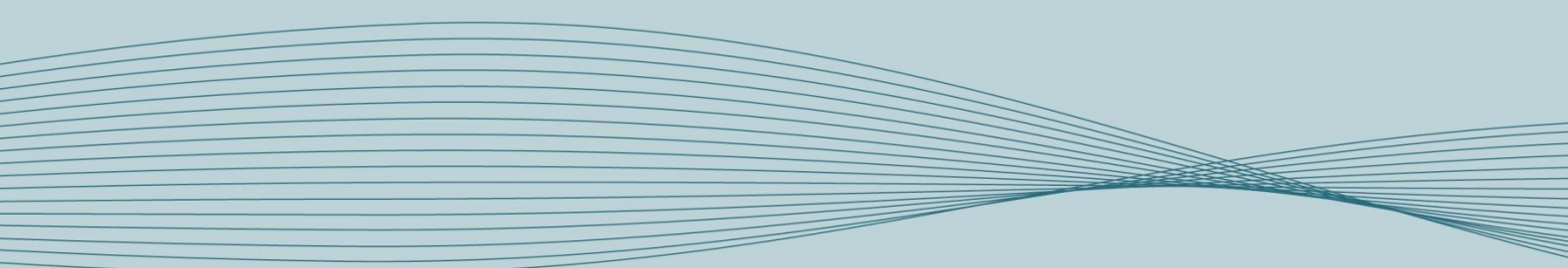




LA BALANCE DES PAIEMENTS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

RAPPORT ANNUEL

2015



INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER

Agence de Polynésie française

21, rue du Docteur Cassiau
98713 Papeete
Tél. +689 40 50 65 00
Fax +689 40 50 65 03

Siège social

164, rue de Rivoli - 75001 Paris
Tél. +33 1 53 44 41 41
Fax +33 1 44 87 99 62

SOMMAIRE

1	LA BALANCE DES PAIEMENTS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	3
1-1	Synthèse	3
1-2	Compte de transactions courantes	5
1-3	Compte financier	11
2	LES TABLEAUX STATISTIQUES	15
3	LA MÉTHODOLOGIE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS	18
3-1	Principes généraux de la balance des paiements	18
3-2	Concepts et définitions clés	19
3-3	Sources statistiques	20
3-4	Principales rubriques de la balance des paiements	21

Encadrés

Encadré 1 - Les versements publics nets	11
Encadré 2 - Les révisions des données de la balance des paiements des années 2013 et 2014	14

1

LA BALANCE DES PAIEMENTS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

1-1 Synthèse

L'économie polynésienne a montré en 2015 de nouveaux signes d'amélioration. Les chefs d'entreprise polynésiens se montrent plus confiants sur le moyen terme, dans un contexte politique et budgétaire territorial clarifié : l'investissement devient plus dynamique et le marché du travail se stabilise. Le produit intérieur brut de la Polynésie française, en volume, progresse à un rythme estimé à 1,1 % d'après les premiers résultats des comptes rapides.

Excédent courant encore en hausse

Dans ce climat plus favorable, l'excédent du compte de transactions courantes, qui traduit la capacité de financement du territoire, s'accroît de 7,5 milliards de F CFP sur un an à 31,3 milliards de F CFP, grâce à l'amélioration de la majorité de ses composantes.

Le solde des échanges de services s'inscrit en hausse de 7,4 milliards de F CFP en 2015, pour s'établir à 61,1 milliards de F CFP, principalement grâce aux bonnes performances des services de voyage et au renforcement des dépenses d'investissement des forces armées dans le cadre du projet TELSITE, enregistrées en exportations de services des administrations publiques. Les services de transport progressent également, mais dans une moindre proportion.

L'excédent des revenus s'élève à 58,7 milliards de F CFP en 2015, soit +0,8 milliard de F CFP par rapport à 2014. Principalement constitué de rémunérations salariales du service public, ce poste est structurellement excédentaire du fait de versements importants et réguliers vers la Polynésie française.

Tableau 1 Principaux postes de la balance des paiements (soldes)

En millions de F CFP	2013 (1)	2014 (1)	2015
Compte des transactions courantes (I) dont	17 746	23 774	31 323
Biens	-146 714	-142 129	-147 438
Services	46 926	53 782	61 151
Revenus	57 876	57 851	58 704
Transferts courants	59 658	54 270	58 907
Compte de capital (II)	315	-80	25
Capacité / besoin de financement du territoire (III) = (I) + (II)	18 062	23 694	31 348
Compte financier dont	-20 751	-23 395	-32 558
Investissements directs (IV)	3 069	2 817	352
Investissements de portefeuille (V)	-583	6 250	-2 343
Solde de la balance de base (VI) = (III) + (IV) + (V)	20 547	32 761	29 357
Autres investissements	-23 236	-32 462	-30 566
Erreurs et omissions	2 689	-299	1 209
<i>Pour mémoire PIB (estimé à partir de 2014)</i>	<i>530 864</i>	<i>543 189</i>	<i>552 539</i>

(1) Chiffres révisés

Sources : IEOM, ISPF

L'excédent des transferts courants connaît un rebond de 8,5 % en 2015 (+4,6 milliards de F CFP) et atteint 58,9 milliards de F CFP. Le solde des transferts courants des entreprises et des ménages (+1,3 milliard de F CFP) et celui des administrations publiques (+3,4 milliards de F CFP) s'inscrivent en hausse.

En revanche, le déficit de la balance des biens se creuse de 5,3 milliards de F CFP en 2015, à 147 milliards de F CFP. Les exportations reculent (-1,2 milliard de F CFP), grevées par la forte baisse des recettes de perles brutes, alors que les importations progressent (+4 milliards de F CFP) en raison d'importants achats de biens d'équipement.

Poids important des interventions de l'État

Les versements publics nets de l'État atteignent 134 milliards de F CFP en 2015, ce qui représente 51 % du total des crédits du compte de transactions courantes. En termes nets, ils pèsent 24 % de la richesse créée en Polynésie française en 2015¹.

Les transferts courants des administrations publiques, 75,1 milliards de F CFP en 2015, représentent 28 % des recettes du compte de transactions courantes : en recul de 3,4 % en 2014, ils progressent de 6,1 %. S'y ajoutent d'autres versements, sous forme de salaires, de dépenses de fonctionnement et d'investissement, de pensions.

Investissements nets entrants toujours très limités

En 2015, le compte financier présente des sorties nettes de 32,6 milliards de F CFP ; les entrées nettes liées aux investissements directs sont trop faibles pour compenser les sorties nettes des investissements de portefeuille et des « autres investissements ».

Les investissements directs (IDE) se soldent par des entrées nettes de seulement 0,3 milliard de F CFP en 2015, après 2,8 milliards de F CFP en 2014. Cette diminution est liée à une nette réduction des apports de trésorerie de sociétés mères vers leurs filiales en Polynésie française.

Le solde des investissements de portefeuille est déficitaire de 2,3 milliards en 2015, après +6,2 milliards de F CFP en 2014. Cette évolution (-8,6 milliards de F CFP) s'explique par le caractère ponctuel de deux emprunts obligataires contractés par le Pays auprès de non-résidents en 2014 (6,8 milliards de F CFP) afin de financer son programme d'investissements.

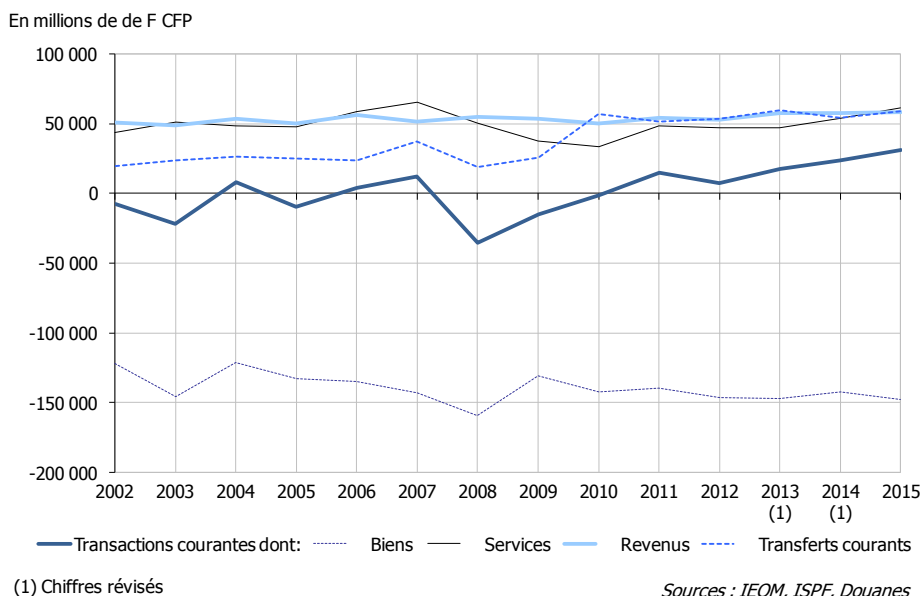
Les autres investissements, qui regroupent toutes les opérations de dépôt et de crédit vis-à-vis de l'extérieur de la part du système bancaire local (y compris l'Institut d'émission d'outre-mer), des administrations publiques, des entreprises et des ménages, donnent lieu à des sorties nettes de 30,6 milliards de F CFP, après 32,5 milliards de F CFP en 2014.

¹ Le Produit intérieur brut (PIB) de la Polynésie française est estimé à 552,5 milliards de F CFP en 2015, d'après les premiers résultats issus des comptes rapides CEROM.

1-2 Compte de transactions courantes

Le compte de transactions courantes de la Polynésie française affiche un excédent de 31,3 milliards de F CFP en 2015, en hausse de 31,8 % sur un an. Cette évolution est portée par la progression des soldes positifs des services (+13,7 %), des transferts courants (+8,5 %) et des revenus (+1,5 %). A contrario, le déficit des biens, qui s'était réduit en 2014 (-3,1 %), se creuse de 3,7 % en 2015.

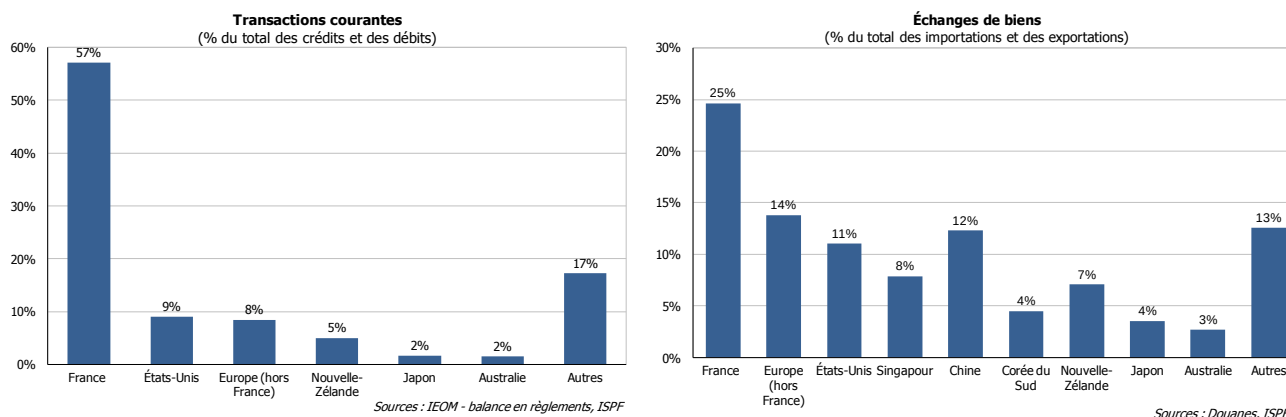
Graphique 1 Principaux soldes du compte de transactions courantes



Premier partenaire de la Polynésie française, la France participe pour 57 % de ses transactions courantes et 25 % de ses échanges de biens en 2015. Suivent les États-Unis (respectivement 9 % et 11 %), puis le reste de l'Union européenne (respectivement 8 % et 14 %).

La Polynésie française entretient également des échanges commerciaux soutenus avec les pays de la zone Asie. Ainsi, Singapour, la Chine, la Corée du Sud et le Japon totalisent 15 % de ses transactions courantes et 31 % de ses échanges de biens. Enfin, l'Australie et la Nouvelle-Zélande réalisent au total 7 % de ses transactions courantes et 10 % de ses échanges de biens.

Graphiques 2 et 3 Répartition géographique des échanges de biens et des flux de transactions courantes en 2014



1-2-1 Biens et services

Le solde des échanges de biens et services entre la Polynésie française et l'extérieur s'améliore en 2015 : la progression de l'excédent des échanges de services compense le déficit accru des échanges de biens. Le taux de couverture des importations de biens et services par les exportations s'élève de deux points, à 58 %.

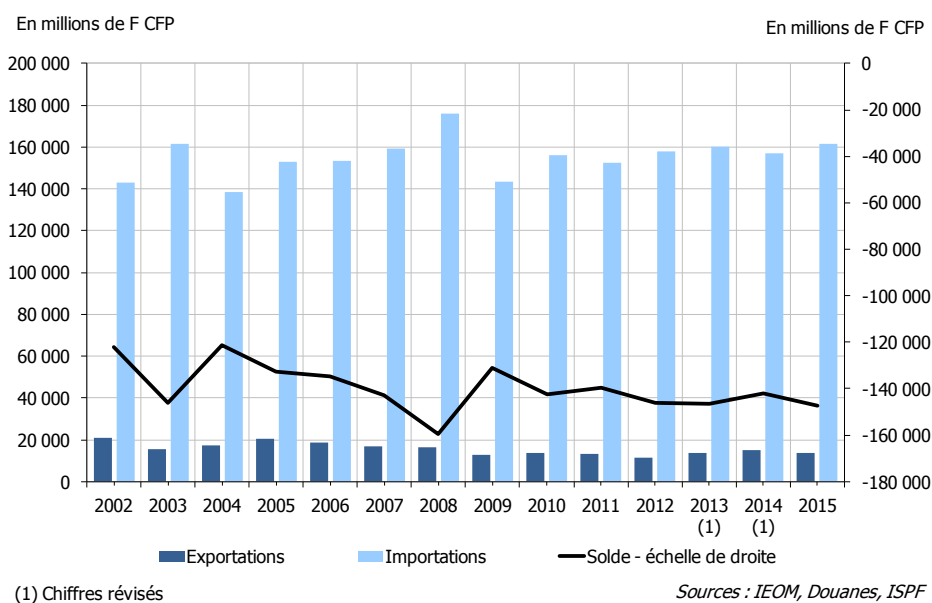
Graphique 4 Taux de couverture (des importations par les exportations) et fréquentation touristique



1-2-1-1 Biens

Le déficit de la balance des biens augmente de 5,3 milliards de F CFP en 2015, à 147,4 milliards de F CFP. Les exportations refluent (-1,2 milliard de F CFP), entraînées par la forte baisse des recettes de perles brutes, alors que les importations progressent (+4 milliards de F CFP) en raison d'importants achats de biens d'équipement.

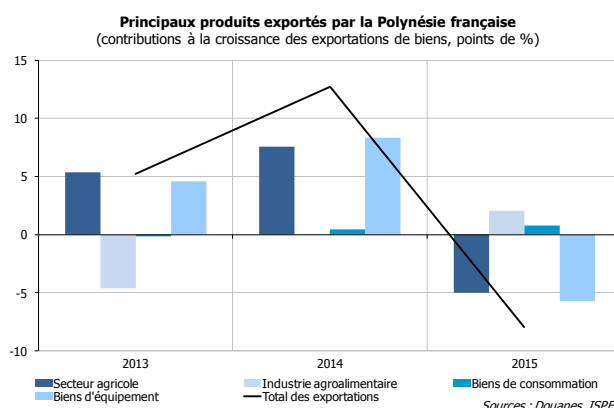
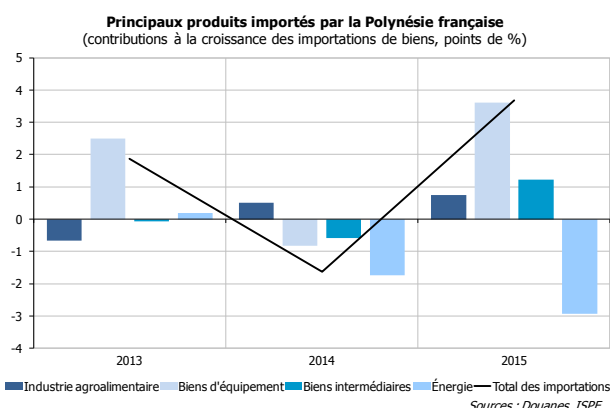
Graphique 5 Échanges de biens



Les importations de biens augmentent de 2,6 %, à 161,3 milliards de F CFP en 2015, en dépit d'une nette réduction de la facture énergétique (-18,8 %). Les importations pour les entreprises (+12,7 %) y contribuent de manière significative, notamment celles de biens intermédiaires (+6,1 %) et de biens d'équipement (+20,3 %), suite à l'achat, en fin d'année, de deux nouveaux avions par la compagnie aérienne locale Air Tahiti et à l'arrivée d'un nouveau cargo mixte *l'Aranui 5* sur le territoire. Les importations de biens destinés à la consommation des ménages se redressent également, avec dans le détail, +3,2 % pour les biens alimentaires, +4,3 % pour les biens de consommation courante et +1,7 % pour les biens d'équipements ménagers, de même que les importations de produits de l'industrie automobile (+4,1 %).

À l'inverse, les exportations de biens reculent de 7,7 % à 13,8 milliards de F CFP, affectées par la baisse des recettes de perles brutes (-14,6 %), qui représentent 60 % des recettes d'exportations de biens¹ du Pays. Dans un contexte international peu porteur, le volume de perles brutes exportées diminue (-13 %) pour s'établir à 12,5 tonnes, son plus bas niveau depuis 2008. Avec un prix moyen au gramme de 590 F CFP, les recettes d'exportations sont en repli de 14,6 %, à 7 milliards de F CFP. Les bons résultats des ventes d'huile de coprah (+50 %), de monoï (+30 %), de poissons (+28 %) et de nono (+24 %) ne compensent pas les faibles performances du secteur perlicole.

Graphiques 6 et 7 Échanges de biens par produits (contributions à la croissance)



NB : les perles sont situées dans la rubrique secteur primaire.

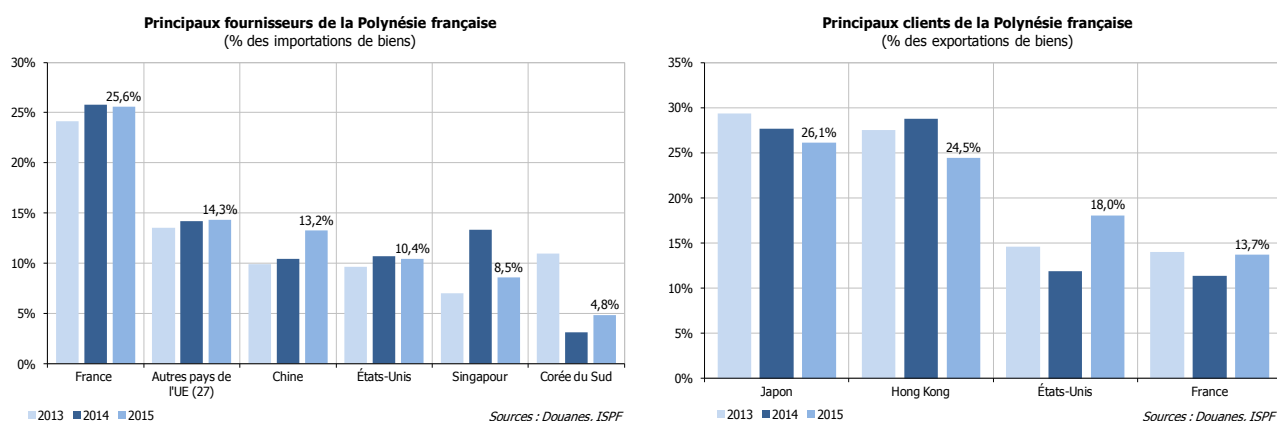
Concentrant 26 % des importations totales en 2015, soit 42 milliards de F CFP, la France demeure le premier fournisseur de la Polynésie française. Les marchandises importées, principalement des biens intermédiaires et agroalimentaires, augmentent de 2,7 % sur un an, mais reculent de 28 % par rapport à 2005. L'Union européenne (hors France) conserve la deuxième place (14 %), essentiellement grâce à l'Allemagne (biens de l'industrie automobile et biens intermédiaires), l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas et la Belgique (métallurgie et transformation des métaux).

Avec une part de marché de 13 % en 2015 (soit 22 milliards de F CFP), la Chine devient le troisième partenaire commercial du Pays, notamment grâce à la forte progression de ses ventes en un an (+31,5 %), portée essentiellement par l'achat d'un nouveau cargo mixte *l'Aranui 5*. Elle passe ainsi devant les États-Unis (10 %, un tiers de produits agroalimentaires et un quart de biens d'équipement) et Singapour (9 %, surtout des importations d'hydrocarbures).

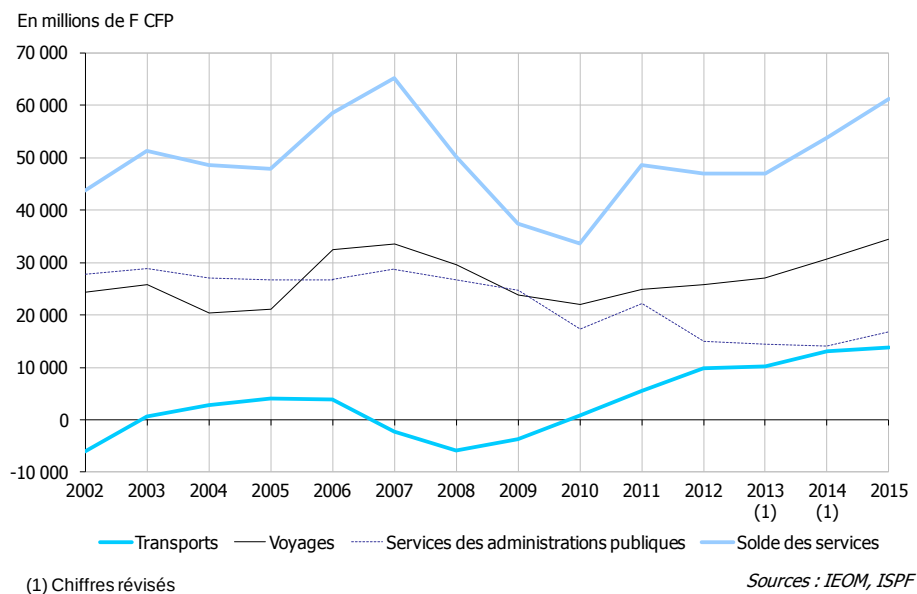
Le Japon (26 %) et Hong Kong (24 %) demeurent les deux premiers clients de la Polynésie française. Leurs achats, majoritairement des perles brutes, atteignent en cumul 7,1 milliards de F CFP en 2015, en baisse de 17,4 % par rapport à 2014.

Aux troisième et quatrième rangs se trouvent les États-Unis (18 %) et la France métropolitaine (14 %). Après deux années consécutives de repli, leurs achats connaissent un rebond en 2015. Ceux des États-Unis augmentent de 45,4 % (-11,7 % en 2014), notamment en produits de la pêche (+60,6 %) et ceux de la France de 15,2 % (après -1,6 % en 2014), tirés par l'huile de coprah (+50,3 %).

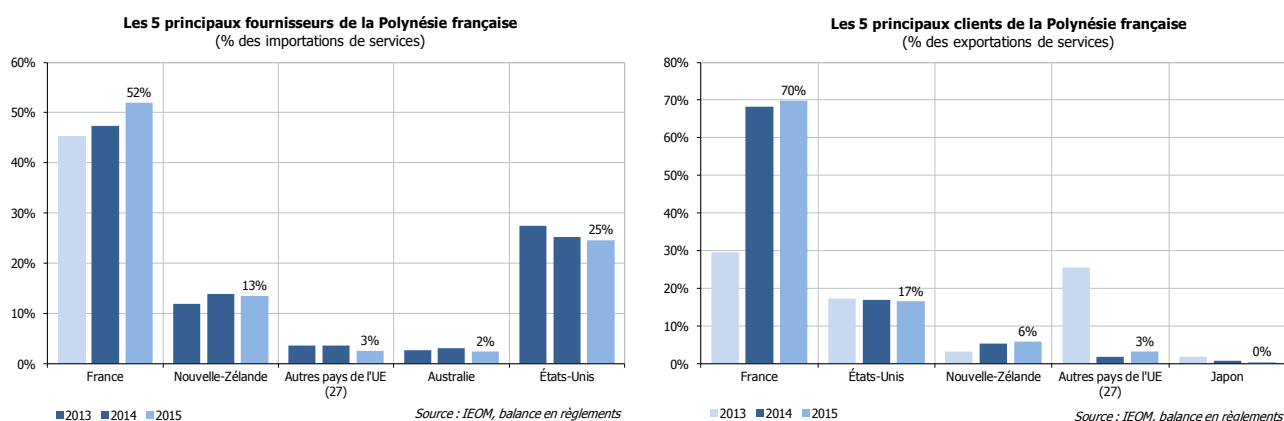
¹ Hors réexportations.

Graphiques 8 et 9 Échanges de biens par pays**1-2-1-2 Services**

Structurellement excédentaire, le solde des échanges de services s'établit à 61,1 milliards de F CFP en 2015, soit une hausse de 7,4 milliards de F CFP. C'est principalement grâce aux bonnes performances des services de voyage et à la hausse des dépenses d'investissement des forces armées (enregistrées en exportations de services des administrations publiques). Les services de transport progressent également, mais dans une moindre proportion.

Graphique 10 Principaux soldes du compte des services

Premier partenaire de la Polynésie française pour les services, la France représente 70 % de ses recettes (exportations) et 52 % des dépenses (importations) en 2015. Les États-Unis concentrent 20 % de ses échanges totaux, principalement pour des services liés aux voyages, et la Nouvelle-Zélande 9 %.

Graphiques 11 et 12 Échanges de services par pays**• Les voyages**

Les recettes touristiques s'élèvent à 50,1 milliards de F CFP en 2015, en hausse de 9,3 % sur un an et de 37 % en cinq ans. La Polynésie française a accueilli 183 800 touristes, soit 1,8 % de plus qu'en 2014, uniquement par l'augmentation du nombre de touristes en hébergement terrestre (+4 %). En revanche, le nombre de croisiéristes accuse un repli de 6,5 %, impacté par l'espacement des rotations du navire *Pacific Princess* en 2015 (6 contre 13 en 2014).

Les dépenses des résidents polynésiens ayant séjourné à l'étranger s'inscrivent également en hausse (+3,6 %), pour s'établir à 15,7 milliards de F CFP.

Le solde de la ligne voyages s'améliore en conséquence de 3,7 milliards de F CFP en 2015 pour atteindre 34,4 milliards de F CFP, augmentant de moitié en cinq ans pour revenir à son niveau maximal de 2007. Le tourisme conforte ainsi son rôle de première ressource à l'exportation de la Polynésie française, générant 42 % des recettes de biens et services du territoire en 2015.

• Les transports

Le solde positif des services de transport progresse de 5,6 % pour atteindre 13,7 milliards de F CFP en 2015, grâce aux services de transports aériens.

Ceux-ci affichent un excédent de 17,4 milliards de F CFP en 2015, en hausse de 6,5 % sur un an. Stimulée par un trafic de passagers aériens internationaux toujours croissant, +1,3 % en 2015, après +6,6 % en 2014, l'augmentation des recettes dépasse celle des dépenses.

Les transports maritimes, en revanche, sont structurellement déficitaires, car en Polynésie française le fret international est opéré par des armateurs étrangers. En 2015, le repli de son volume (-5,1 %, après +7,4 % en 2014), notamment celui du fret débarqué (96 % des flux), contribue à aggraver le déficit (-3,7 milliards de F CFP), en raison d'une baisse des recettes.

1-2-2 Revenus

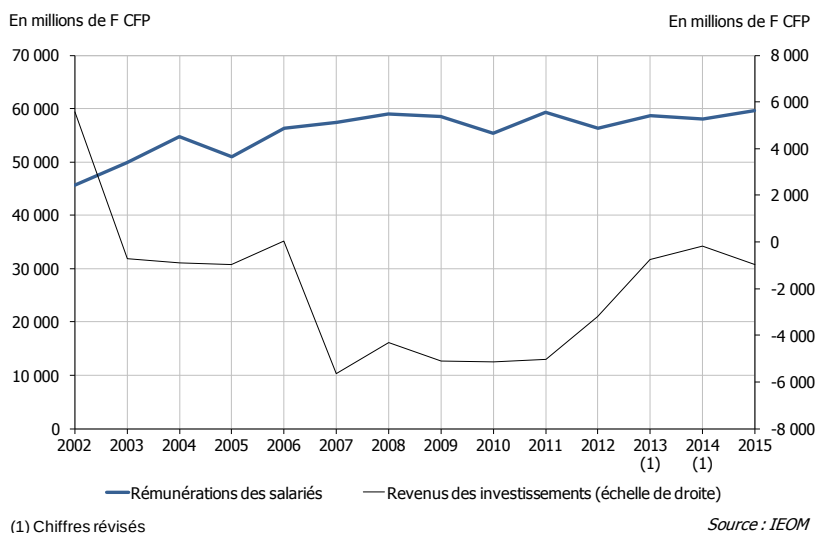
Principalement constitué de rémunérations salariales, ce poste est structurellement excédentaire du fait de versements importants et réguliers vers la Polynésie française. En 2015, il progresse de 0,8 milliard de F CFP pour atteindre 58,7 milliards de F CFP.

Le montant total des salaires perçus de l'extérieur par les résidents s'inscrit en hausse de 2,5 %, à 60,6 milliards de F CFP, soit 23 % des crédits du compte de transactions courantes. Ces flux proviennent quasi exclusivement de la France et concernent majoritairement les rémunérations des agents des administrations publiques¹. Le montant des salaires versés par des entités résidentes à des travailleurs non-résidents, sensiblement plus faible, s'établit à 0,9 milliard de F CFP (-14,1 % par rapport à 2014).

¹ En décembre 2015, le personnel civil rémunéré par l'État est de 8 355 personnes (8 133 en décembre 2014).

Parallèlement, le déficit des revenus nets liés aux investissements (dividendes, revenus de titres et intérêts sur prêts et emprunts) se creuse, passant de 0,1 milliard de F CFP en 2014 à 0,9 milliard de F CFP en 2015, en raison de la hausse des versements de dividendes et de revenus de titres, hors du territoire.

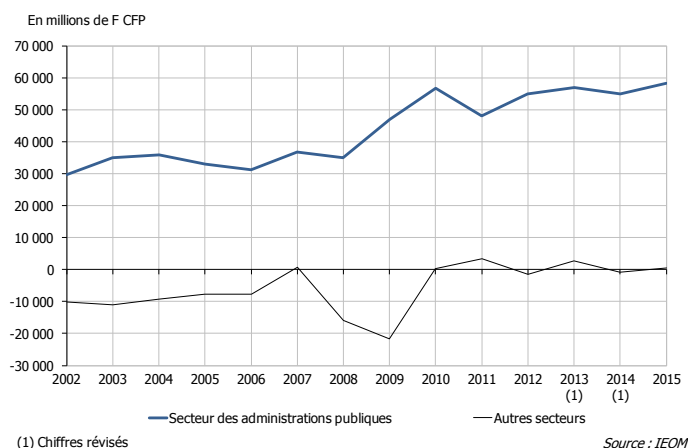
Graphique 13 Soldes des revenus



1-2-3 Transferts courants

En 2015, l'excédent des transferts courants connaît un rebond de 8,5 % sur un an (+4,6 milliards de F CFP) et atteint 58,9 milliards de F CFP. Le solde des transferts courants des entreprises et des ménages (+1,3 milliard de F CFP) et celui des administrations publiques (+3,4 milliards de F CFP) s'inscrivent en hausse.

Graphique 14 Soldes des transferts courants



Représentant 28 % des recettes du compte de transactions courantes en 2015, les transferts des administrations progressent de 6,1 % à 75,1 milliards de F CFP après avoir diminué en 2014 (-3,4 %).

Encadré 1 : Les versements publics nets

Les versements publics de l'État en Polynésie française se traduisent par des versements sous forme de salaires, de dépenses de fonctionnement et d'investissement (enregistrées à la ligne services des administrations publiques), de pensions et de transferts aux collectivités territoriales.

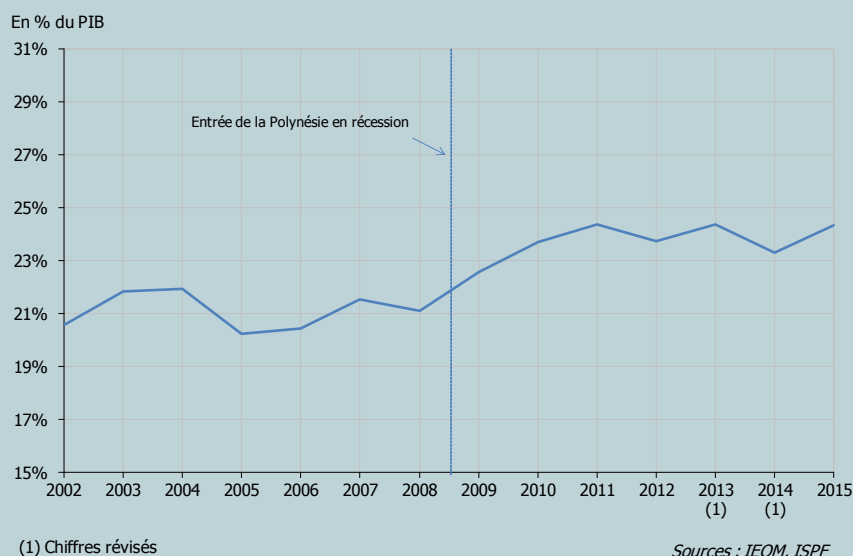
En 2015, les versements publics nets¹ progressent de 6,2 % à 134 milliards de F CFP : ils représentent 51 % du total des crédits du compte de transactions courantes. En termes nets, ils représentent 24 % de la richesse créée en Polynésie française en 2015.

Le solde des services des administrations publiques progresse de 19,8 %, essentiellement en raison de la hausse des dépenses d'investissement dans le cadre du projet TELSITE relatif à la rénovation du système de surveillance géomécanique et sismique autour de l'atoll de Moruroa.

L'accroissement de 6,1 % des transferts courants illustre, outre des règlements d'impôts et de taxes plus importants, le retour de l'État au financement du Régime de solidarité de la Polynésie française (1,4 milliard de F CFP par an, sur trois ans).

Enfin, les rémunérations s'élèvent de 3,1 %, à la suite d'une augmentation des effectifs de l'État, notamment dans l'Éducation nationale.

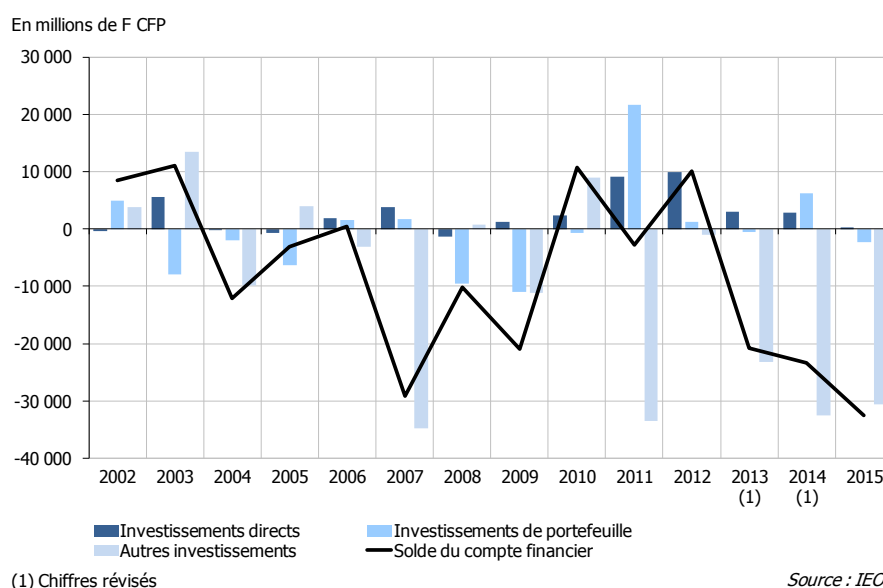
Graphique 15 Versements publics nets en Polynésie française (en % du PIB)



1-3 Compte financier

En 2015, le compte financier présente des sorties nettes de 32,6 milliards de F CFP. Les entrées nettes liées aux investissements directs sont trop faibles pour compenser les sorties nettes des investissements de portefeuille et des « autres investissements ».

¹ Les versements publics nets diffèrent des dépenses brutes de l'État (181,1 milliards de F CFP en 2015, en hausse de 5,6 % par rapport à 2014), car ils prennent en compte les flux sortants et n'intègrent ni la part patronale des cotisations sociales destinées à la métropole, ni les avances de trésorerie consenties au Pays.

Graphique 16 Soldes des principaux postes du compte financier**1-3-1 Les investissements directs**

Les investissements directs (IDE) se soldent par des entrées nettes de seulement 0,3 milliard de F CFP en 2015, après 2,8 milliards de F CFP en 2014. Ils reflètent une réduction des investissements directs étrangers en Polynésie française alors que les investissements directs des résidents à l'extérieur sont quasi stables.

Les investissements directs nets des non-résidents en Polynésie française (IDE entrants) chutent de moitié pour s'établir à 2,8 milliards de F CFP. Cette diminution est liée notamment à une réduction des apports de trésorerie de sociétés mères vers leurs filiales en Polynésie française. En revanche, les achats de biens immobiliers en Polynésie française, effectués à 78 % par des Français, s'inscrivent en légère hausse en 2015 (+0,3 milliard de F CFP) pour s'établir à 1,2 milliard de F CFP.

Les investissements directs nets des résidents à l'étranger (IDE sortants) fléchissent de nouveau, -11 % en 2015, après -53 % en 2014, entraînés essentiellement par la baisse des apports de trésorerie entre sociétés du même groupe. A contrario, les achats immobiliers des Polynésiens à l'étranger, qui concernent principalement des biens situés en France (30 %), en Nouvelle-Zélande (20 %), en Thaïlande (16 %) et aux États-Unis (14 %), progressent de 5 %, à 3,2 milliards de F CFP. Parallèlement, leurs ventes de biens immobiliers (réalisées à 25 % en France, 22 % en Nouvelle-Zélande et 21 % aux États-Unis) se contractent de 47 % pour s'établir à 0,3 milliard de F CFP.

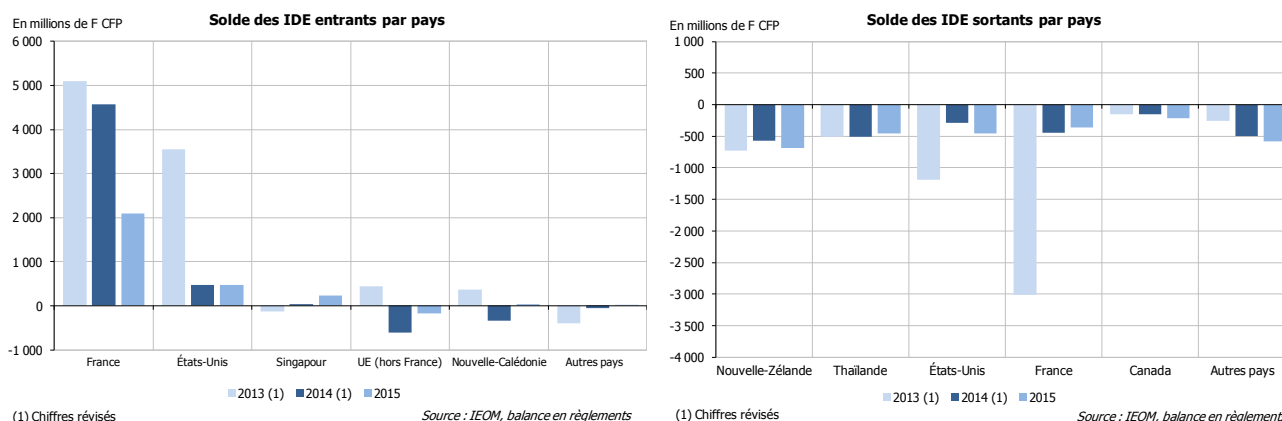
Tableau 2 Soldes des investissements directs

En millions de F CFP	2013 (1)	2014 (1)	2015	Variations 15/14
Soldes des IDE	3 069	2 817	352	-2 465
Solde IDE entrants (+) dont	8 916	5 570	2 798	-2 772
Capital social (*)	1 157	716	411	-305
Investissements immobiliers	458	620	955	335
Autres opérations	7 301	4 234	1 432	-2 801
Solde IDE sortants (-) dont	-5 848	-2 753	-2 447	306
Capital social (*)	-171	-300	-133	167
Investissements immobiliers	-3 186	-2 398	-2 847	-449
Autres opérations	-2 491	-55	533	588

(1) Chiffres révisés

Source : IEOM

(*) hors investissements immobiliers

Graphiques 17 et 18 Solde des investissements directs par pays**1-3-2 Les investissements de portefeuille**

Les investissements de portefeuille recensent les opérations des résidents sur titres émis hors de la Polynésie française ainsi que les éventuelles opérations des non-résidents sur les titres émis en Polynésie française.

En 2015, ils se soldent par des sorties nettes de 2,3 milliards de F CFP, après des entrées nettes de 6,2 milliards de F CFP en 2014. Cette évolution (-8,6 milliards de F CFP) s'explique par le caractère ponctuel de deux emprunts obligataires¹ contractés par le Pays auprès de non-résidents en 2014, pour un montant total de 6,8 milliards de F CFP, afin de financer son programme d'investissements.

1-3-3 Les autres investissements et l'équilibre global de la balance des paiements

Les autres investissements regroupent toutes les autres opérations sur actifs et passifs financiers vis-à-vis des non-résidents. En 2015, ils donnent lieu à des sorties nettes de 30,6 milliards de F CFP, après 32,5 milliards de F CFP en 2014.

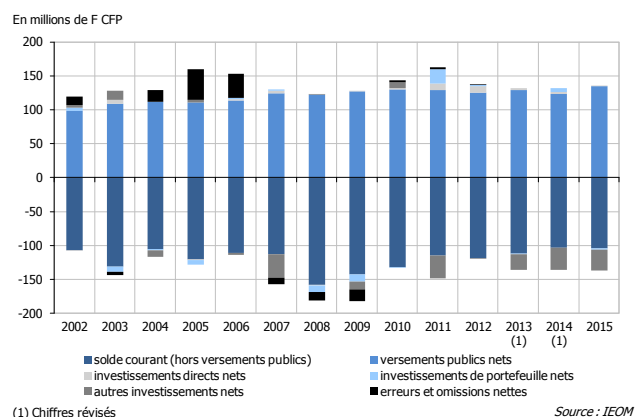
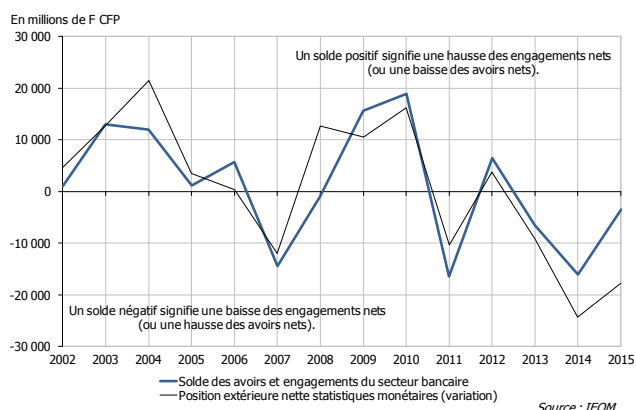
Les avoirs des banques de la place hors de la Polynésie française reculent de 2,2 milliards de F CFP et leurs engagements de 5,7 milliards de F CFP, traduisant une augmentation de 3,5 milliards de F CFP de la position extérieure nette² du système bancaire local.

Les entreprises et les ménages voient également leur position extérieure nette se renforcer, avec la hausse de leurs avoirs, +8,6 milliards de F CFP en 2015, et dans une moindre mesure, de leurs engagements (+0,7 milliard de F CFP).

¹ L'un, de 2 milliards de F CFP sur sept ans, a été souscrit par un grand groupe bancaire européen et l'autre, de 4,8 milliards de F CFP sur huit ans, par le Groupe Generali Investment France.

² La position extérieure nette (PEN) est la différence entre les avoirs et les engagements hors de la zone d'émission des établissements de crédit. Compte tenu des conventions de signes, une diminution de la PEN correspond à des entrées nettes en balance des paiements.

Graphiques 19 et 20 Solde des avoirs et engagements du secteur bancaire et équilibre global de la balance des paiements



Encadré 2 : Les révisions des données antérieures de la balance des paiements

Plusieurs révisions méthodologiques ont été apportées aux balances des paiements des années 2013 et 2014.

Tableau 3 Les principales révisions des données en 2013 et 2014 (soldes)

En millions de F CFP	Données 2013				Données 2014		
	Rapport annuel 2013	Rapport annuel 2014	Rapport annuel 2015	Écarts	Rapport annuel 2014	Rapport annuel 2015	Écarts
COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	14 783	14 273	17 746	3 474	21 186	23 774	2 589
BIENS	-146 708	-146 708	-146 714	-6	-142 165	-142 129	36
SERVICES	53 026	47 540	46 926	-613	55 617	53 782	-1 835
Transports	10 019	10 161	10 161	0	13 757	12 997	-760
Voyages	27 133	27 133	27 133	0	30 668	30 668	0
Services de communication	-1 307	-1 307	-1 307	0	1 190	-1 315	-2 506
Services des administrations publiques	20 001	14 439	14 439	0	12 925	13 995	1 070
REVENUS	58 432	54 136	57 876	3 740	57 045	57 851	806
Rémunération des salariés	59 263	56 086	58 641	2 555	57 197	58 034	837
Revenus des investissements	-831	-1 951	-766	1 185	-152	-183	-31
TRANSFERTS COURANTS	50 033	59 305	59 658	353	50 689	54 270	3 581
Secteur des administrations publiques	48 062	57 390	57 003	-387	52 096	55 062	2 966
Autres secteurs	1 970	1 915	2 655	740	-1 407	-792	615
COMPTE DE CAPITAL	315	315	315	0	-80	-80	0
COMPTE FINANCIER	-18 743	-15 740	-20 751	-5 011	-29 535	-23 395	6 140
Investissements directs	3 069	3 069	3 069	0	1 323	2 817	1 494
Polynésie française à l'étranger	-5 848	-5 848	-5 848	0	-2 753	-2 753	0
Extérieur à Polynésie française	8 916	8 916	8 916	0	4 076	5 570	1 494
Investissements de portefeuille	-254	-583	-583	0	-3 195	6 250	9 445
Avoirs (résidents sur titres émis par des non-résidents)	-254	-583	-583	0	-3 195	-552	2 643
Remboursements	2 230	2 230	2 230	0	-531	2 111	2 643
Engagements (non-résidents sur titres émis par résidents)	0	0	0	0	0	6 802	6 802
Emissions	0	0	0	0	0	6 802	6 802
Autres Investissements	-21 558	-18 225	-23 236	-5 011	-27 663	-32 462	-4 799
Avoirs	-9 823	-12 009	-17 020	-5 011	-5 200	-10 078	-4 878
Prêts	-9 821	-12 007	-17 018	-5 011	-5 217	-10 095	-4 878
Autres secteurs	-1 565	-3 751	-8 762	-5 011	-1 239	-6 117	-4 878
Engagements	-11 736	-6 216	-6 216	0	-22 463	-22 384	79
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	3 645	1 152	2 689	1 537	8 430	-299	-8 728

Source : IEOM

2

LES TABLEAUX STATISTIQUES

Tableau 4 Balance des paiements de la Polynésie française

En millions de F CFP	Crédits			Débits			Soldes		
	2013 (1)	2014 (1)	2015	2013 (1)	2014 (1)	2015	2013 (1)	2014 (1)	2015
COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	259 684	252 977	264 042	241 937	229 203	232 719	17 746	23 774	31 323
BIENS	13 529	15 011	13 850	160 243	157 140	161 288	-146 714	-142 129	-147 438
Marchandises générales	13 165	14 755	13 528	153 336	150 228	156 051	-140 171	-135 473	-142 523
données douanières	13 593	15 314	14 102	153 447	150 378	156 149	-139 854	-135 064	-142 047
corrections	-428	-560	-574	-111	-150	-98	-317	-410	-476
Avitaillement	335	235	192	6 884	6 876	5 222	-6 549	-6 641	-5 030
Travail à façon et réparations	29	21	130	23	36	15	6	-15	115
SERVICES	91 653	98 389	106 771	44 726	44 607	45 620	46 926	53 782	61 151
Transports	28 861	31 401	33 232	18 700	18 404	19 505	10 161	12 997	13 727
maritimes	3 023	2 181	1 772	6 418	5 533	5 449	-3 395	-3 351	-3 677
aériens	25 838	29 219	31 460	12 283	12 871	14 056	13 555	16 348	17 404
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Voyages	41 167	45 855	50 116	14 034	15 187	15 739	27 133	30 668	34 377
Services de communication	1 375	1 998	1 760	2 682	3 313	3 427	-1 307	-1 315	-1 668
Services de construction	0	3	0	7	4	6	-7	-1	-6
Services d'assurances	98	124	47	1 574	1 484	1 139	-1 476	-1 360	-1 091
Services financiers	1 084	1 973	863	1 255	1 099	672	-171	874	191
Services d'informatique et d'information	11	11	52	301	255	170	-290	-244	-119
Redevances et droits de licence	28	16	15	292	272	374	-264	-256	-359
Autres services aux entreprises	4 211	2 852	2 937	5 471	4 194	3 373	-1 261	-1 342	-436
Négoce international	202	118	59	237	126	54	-35	-8	4
Autres services commerciaux	640	355	246	830	459	193	-190	-104	54
Locations	84	87	26	257	173	218	-172	-86	-192
Services divers aux entreprises	3 284	2 292	2 606	4 148	3 436	2 908	-864	-1 144	-303
Services personnels, culturels et récréatifs	318	73	101	349	307	331	-30	-234	-230
Services audiovisuels et annexes	46	17	0	15	63	7	31	-46	-7
Autres services personnels	272	56	101	334	244	324	-62	-188	-223
Services des administrations publiques	14 500	14 084	17 649	61	89	884	14 439	13 995	16 765
REVENUS	66 644	63 155	64 292	8 768	5 304	5 588	57 876	57 851	58 704
Rémunération des salariés	60 110	59 126	60 612	1 469	1 092	938	58 641	58 034	59 674
Revenus des investissements	6 533	4 029	3 679	7 299	4 212	4 650	-766	-183	-970
Investissements directs	80	33	0	974	196	458	-894	-163	-458
Investissements de portefeuille	2 709	1 474	1 187	754	51	495	1 956	1 423	692
Autres	3 744	2 522	2 492	5 571	3 965	3 697	-1 827	-1 442	-1 205
TRANSFERTS COURANTS	87 858	76 422	79 129	28 200	22 151	20 223	59 658	54 270	58 907
Secteur des administrations publiques	73 171	72 244	75 106	16 168	17 182	16 686	57 003	55 062	58 420
Autres secteurs	14 687	4 177	4 023	12 032	4 969	3 537	2 655	-792	487
Envois de fonds des travailleurs	255	248	101	2 692	397	87	-2 437	-148	15
Autres transferts	14 432	3 929	3 922	9 340	4 572	3 450	5 092	-643	472
COMPTE DE CAPITAL	358	0	45	43	80	19	315	-80	25
Transferts en capital	0	0	45	43	80	19	-43	-80	25

(1) Chiffres révisés

Source : IEOM

En millions de F CFP	Soldes		
	2013 (1)	2014 (1)	2015
COMPTE FINANCIER	-20 751	-23 395	-32 558
Investissements directs	3 069	2 817	352
Polynésie française à l'extérieur	-5 848	-2 753	-2 447
Capital social	-3 357	-2 698	-2 980
Autres opérations	-2 491	-55	533
Extérieur à Polynésie française	8 916	5 570	2 798
Capital social	1 615	1 336	1 366
Autres opérations	7 301	4 234	1 432
Investissements de portefeuille	-583	6 250	-2 343
Avoirs (résidents / titres émis par des non-résidents)	-583	-552	-2 343
Emissions	-486	-511	-237
Négociations	-2 328	-2 153	-1 453
Remboursements	2 230	2 111	-654
Engagements (non-résidents / titres émis par des résidents)	0	6 802	0
Emissions	0	6 802	0
Négociations	0	0	0
Remboursements	0	0	0
Autres Investissements	-23 236	-32 462	-30 566
Avoirs	-17 020	-10 078	-11 823
Prêts	-17 018	-10 095	-12 019
IEOM	-856	3 041	-5 608
Secteur bancaire	-7 400	-7 019	2 168
Autres secteurs	-8 762	-6 117	-8 579
Autres avoirs	-2	17	196
Administrations publiques	0	0	0
Autres secteurs	-2	17	196
Engagements	-6 216	-22 384	-18 743
Prêts	-6 248	-22 957	-18 314
Administrations publiques	-9 171	-16 778	-13 326
Secteur bancaire	894	-9 032	-5 679
Autres secteurs	2 029	2 854	691
Autres engagements	32	573	-429
Administrations publiques	0	0	0
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	2 689	-299	1 209
TOTAL GÉNÉRAL	0	0	0

(1) Chiffres révisés

Source : IEOM

Tableau 5 Détails des investissements directs

En milliards de F CFP	Crédits			Débits		
	2013 (1)	2014	2015	2013 (1)	2014	2015
COMPTE FINANCIER	278,1	326,7	226,8	298,9	350,1	259,4
Investissements directs	17,4	10,6	15,9	14,4	7,8	15,6
Polynésie française à l'extérieur	2,8	1,0	2,0	8,7	3,7	4,4
Capital social (*)	0,0	0,0	0,0	0,2	0,3	0,1
Investissements immobiliers	1,0	0,6	0,3	4,2	3,0	3,2
Autres opérations	1,8	0,3	1,6	4,3	0,4	1,1
Extérieur à Polynésie française	14,6	9,6	14,0	5,7	4,1	11,2
Capital social (*)	1,2	0,8	0,4	0,0	0,1	0,0
Investissements immobiliers	1,4	1,0	1,2	1,0	0,3	0,3
Autres opérations	12,0	7,8	12,3	4,7	3,6	10,9

(1) Chiffres révisés

Source : IEOM

(*) hors investissements immobiliers

Tableau 6 Données douanières par produits de la Polynésie française

En milliards de F CFP	Exportations			Importations			Soldes		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Total (CAF/FAB) dont	13,6	15,3	14,1	161,5	158,9	164,7	-147,9	-143,6	-150,6
Secteur agricole	8,9	9,9	9,2	3,0	3,2	3,4	5,9	6,7	5,7
Industrie agroalimentaire	1,8	1,8	2,2	36,4	37,2	38,4	-34,6	-35,4	-36,3
Biens de consommation	0,7	0,7	0,8	23,1	23,8	24,9	-22,4	-23,1	-24,0
Automobile	0,1	0,1	0,1	8,9	9,6	10,0	-8,8	-9,5	-9,9
Biens d'équipement	1,2	2,3	1,5	29,5	28,2	33,9	-28,3	-25,9	-32,5
Biens intermédiaires	0,9	0,4	0,4	33,0	32,1	34,0	-32,1	-31,6	-33,6
Énergie	0,0	0,0	0,0	27,6	24,8	20,1	-27,6	-24,8	-20,1

Sources : Douanes, ISPF

Tableau 7 Données douanières par pays partenaire de la Polynésie française

% du total des exportations / importations	Exportations			Importations		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Hong Kong	27,5%	28,7%	24,5%	0,6%	0,5%	0,5%
Japon	29,3%	27,6%	26,1%	1,6%	1,6%	1,6%
États-Unis	14,6%	11,9%	18,0%	9,7%	10,7%	10,4%
France métropolitaine	14,0%	11,4%	13,7%	24,1%	25,8%	25,6%
Singapour	0,0%	4,4%	0,2%	7,0%	13,3%	8,5%
Autres pays de l'UE (27)	2,3%	1,7%	8,1%	13,5%	14,2%	14,3%
Nouvelle-Calédonie	1,7%	1,5%	1,5%	0,1%	0,1%	0,1%
Chine	1,6%	1,3%	1,4%	9,9%	10,4%	13,2%
Nouvelle-Zélande	1,1%	1,2%	1,6%	8,1%	8,0%	7,5%
Australie	0,2%	0,2%	0,6%	2,9%	2,9%	2,9%
Corée du Sud	0,1%	0,2%	0,6%	11,0%	3,1%	4,8%
Thaïlande	0,1%	0,1%	0,1%	2,6%	2,5%	2,6%
Autres	7,4%	38,6%	28,1%	9,0%	6,9%	8,0%

N.B. : Les parts sont exprimées en valeur CAF/FAB.

Tableau 8 Services par pays partenaire de la Polynésie française

En % du total des services	Crédits			Débits		
	2013 (1)	2014	2015	2013 (1)	2014	2015
France	30%	68%	70%	45%	47%	52%
Autres pays de l'Union Européenne (27)	26%	2%	3%	4%	4%	3%
États-Unis	17%	17%	17%	27%	25%	25%
Nouvelle-Zélande	3%	5%	6%	12%	14%	13%
Japon	2%	1%	0%	1%	1%	1%
Australie	1%	1%	1%	3%	3%	2%
Nouvelle-Calédonie	0%	1%	1%	1%	2%	1%
Singapour	1%	0%	0%	2%	1%	0%
Autres	20%	4%	2%	5%	4%	3%

(1) chiffres révisés

Source : IEOM

N.B. : Les données sont tirées des balances en règlements.

Tableau 9 Répartition géographique des investissements immobiliersInvestissements immobiliers de la Polynésie française
à l'extérieur en 2015

En millions de F CFP	Montants	Part en %
Solde (ventes - achats) dont	-2 847	100
Pays de l'Union européenne à 28	-882	31
dont France	-883	31
Nouvelle-Zélande	-564	20
Thaïlande	-503	18
États-Unis	-369	13
Canada	-150	5
Autres pays	-378	13

Source : IEOM, balance en règlements

Investissements immobiliers de l'extérieur
en Polynésie française en 2015

En millions de F CFP	Montants	Part en %
Solde (achats - ventes) dont	955	100
Pays de l'Union européenne à 28	741	78
dont France	741	78
États-Unis	171	18
Nouvelle-Calédonie	34	4
Suisse	13	1
Thaïlande	6	1
Autres pays	4	0

Source : IEOM, balance en règlements

3

LA MÉTHODOLOGIE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

3-1 Principes généraux de la balance des paiements

3-1-1 Définition

La balance des paiements est un document statistique, présenté suivant les règles de la comptabilité en partie double, qui rassemble et ordonne l'ensemble des transactions économiques et financières d'une économie – un territoire, un pays ou une zone économique – avec le reste du monde, au cours d'une période donnée.

La balance des paiements est, par construction, équilibrée dans la mesure où chaque transaction avec un non-résident a une contrepartie financière, une variation d'avoirs ou de dettes vis-à-vis des non-résidents. Dans le cas le plus simple, une exportation ou une cession de titres par les résidents donne naissance en contrepartie à une augmentation de leurs avoirs liquides (par exemple, les dépôts des résidents auprès des banques non résidentes) ou une diminution de leurs engagements (par exemple un remboursement d'avances précédemment obtenues auprès de banques résidentes).

3-1-2 Objectifs

Mesurant les transactions entre résidents et non-résidents, la balance des paiements est une source d'information clé. Elle permet de calculer le besoin ou la capacité de financement qui résulte de l'analyse de l'équilibre entre les niveaux d'épargne et d'investissement. La balance des paiements permet également d'évaluer l'insertion de la collectivité dans son environnement extérieur. Elle constitue enfin un élément non négligeable des comptes économiques de la collectivité par la fourniture d'éléments statistiques qui contribuent à l'élaboration de certains agrégats macroéconomiques.

3-1-3 Aspects institutionnels et cadre conceptuel

L'élaboration de la balance des paiements de la Polynésie française est prise entièrement en charge par l'IEOM depuis 2009. Depuis 1999 et jusqu'en 2009, la balance des paiements des COM était publiée sous double timbre de la Banque de France et de l'IEOM, sur mission du Trésor. Elle prend pour référence les textes réglementaires de l'IEOM, dont l'assise légale est donnée par la LODEOM (Loi pour le Développement économique des Outre-mer, promulguée le 27 mai 2009 – article 56). Ces textes réglementaires, dont le cadre conceptuel est calé sur les normes contenues dans la cinquième édition du manuel du FMI, sont présentés sous forme de fiches sur le site internet de l'IEOM (www.ieom.fr, rubrique « Balance des paiements »).

3-1-4 Disponibilité des données, publications et politiques de révisions

Depuis 1999, une balance des paiements est publiée annuellement pour la Polynésie française. Les révisions annuelles peuvent porter sur les deux années précédentes.

3-1-5 Conventions de signe

La balance des paiements est toujours présentée du point de vue de la Nation ou du territoire, contrairement à la comptabilité nationale au sein de laquelle les échanges avec l'extérieur sont généralement présentés du point de vue de l'agent « reste du monde ».

Par convention, un chiffre positif (crédit) correspond à une exportation ou à une recette lorsqu'il se rapporte à une opération réelle c'est-à-dire à des échanges de biens, de services et des paiements de revenus. Un chiffre négatif (débit) représente une importation ou une dépense. S'agissant du compte financier, un chiffre positif reflète une diminution des avoirs ou une augmentation des engagements, qu'ils soient financiers ou monétaires ; un chiffre négatif représente une augmentation des avoirs ou une diminution des engagements.

3-2 Concepts et définitions clés

3-2-1 Résidents / non-résidents

Le critère de base est celui de la résidence des agents économiques, distinct du critère de nationalité. Pour les besoins de l'établissement de la balance des paiements, les résidents et les non-résidents se définissent comme suit :

- sont **résidentes** les personnes morales, quelle que soit leur nationalité, pour leurs implantations dans la collectivité qui établit sa balance des paiements. Sont également résidentes les personnes physiques, quelle que soit leur nationalité, ayant leur principal centre d'intérêt dans la collectivité qui établit sa balance des paiements, à l'exception des militaires en poste dans la collectivité, qui restent des non-résidents, quelle que soit la durée de leur mission ;
- sont **non résidentes** les personnes morales, quelle que soit leur nationalité, pour leurs établissements hors de la collectivité ; les forces armées, notamment les unités stationnées dans la collectivité ; les consulats étrangers dans la collectivité ; les organismes internationaux, y compris ceux ayant leur siège dans la collectivité (par exemple, Commission du Pacifique Sud). Sont également non résidentes les personnes physiques ayant leur principal centre d'intérêt hors de la collectivité, c'est-à-dire qui y ont leur installation effective ; les militaires en poste dans la collectivité, quelle que soit la durée de leur mission.

3-2-2 Polynésie française / extérieur

La Polynésie française établit sa balance des paiements vis-à-vis de l'extérieur réparti entre :

- le territoire dénommé « France » (comprenant la France métropolitaine, les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte), Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et la principauté de Monaco) ;
- « l'étranger » auquel sont assimilées les collectivités d'outre-mer de la Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna.

3-2-3 Secteurs économiques résidents

Dans certaines parties de la balance des paiements – notamment les transferts courants, investissements de portefeuille, les autres investissements –, les montants recensés font l'objet d'un classement en fonction du secteur économique auquel appartient le résident partie prenante à l'opération. On distingue dans ce cas :

- les autorités monétaires c'est-à-dire l'IEOM ;
- les administrations publiques : collectivités locales, organismes de sécurité sociale ;
- les institutions financières monétaires (IFM) hors IEOM comprenant les établissements de crédit et toutes les autres institutions financières dont l'activité consiste à recevoir des dépôts et/ou de proches substituts des dépôts de la part d'entités autres que les IFM et, pour leur compte propre, à octroyer des crédits et/ou à effectuer des placements en valeurs mobilières ;
- les autres secteurs à savoir tous les agents économiques non inclus dans les trois secteurs ci-dessus (entreprises industrielles et commerciales, assurances, OPCVM non monétaires, ménages et institutions à but non lucratif au service des ménages).

3-3 Sources statistiques

3-3-1 Système de collecte

La collecte des données de la balance des paiements repose sur l'obligation faite à tous les résidents de déclarer à l'IEOM leurs opérations avec les non-résidents, directement ou par l'intermédiaire des banques résidentes¹.

Les opérations sont généralement déclarées en termes de flux bruts, sans compensation entre les recettes et les dépenses. Toutefois, les mouvements sur les avoirs et les engagements vis-à-vis de l'extérieur de l'IEOM, des administrations publiques, des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, tout comme ceux sur les crédits commerciaux, résultent de variations entre les encours de début et de fin de période.

3-3-2 Agents déclarants

Les obligations déclaratives liées à la balance des paiements sont décrites dans les textes réglementaires disponibles sur le site Internet de l'IEOM à la rubrique balance des paiements : www.ieom.fr.

- **Les intermédiaires financiers** (établissements de crédit, OPT, IEOM, AFD, etc.) pour toutes leurs opérations pour compte propre et pour celui de leur clientèle résidente.

- **Les administrations publiques** (Trésorier payeur général ; forces armées).

- **Les déclarants directs :**

- les déclarants directs généraux (DDG) : ce sont des entreprises dont le montant des opérations avec l'extérieur (via des banques résidentes ou des comptes détenus hors de la collectivité) excède au cours d'une année civile un certain seuil ;
- les déclarants directs partiels (DDP) : il s'agit des détenteurs de comptes à l'extérieur qui sont assujettis à une déclaration directe pour les mouvements initiés à partir de ces comptes, quand le total (mensuel) de leurs paiements entrants et sortants à travers ceux-ci dépasse un certain seuil ;
- les compagnies aériennes étrangères : ce sont des compagnies non résidentes qui exercent une activité dans le territoire et qui doivent déclarer l'ensemble des règlements liés à leur activité commerciale d'escale ou de représentation, ainsi que les opérations avec leur siège social ou avec des sociétés sœurs à l'extérieur.

- **Les douanes**

Les douanes transmettent à l'IEOM via l'ISPF les données relatives aux exportations et aux importations de biens.

- **Les voyageurs**

Les enquêtes tourisme, élaborées à partir des déclarations des voyageurs quittant le territoire ou entrant dans le territoire, permettent d'alimenter la ligne « voyages » de la balance des paiements. Elles sont conduites par l'ISPF.

3-3-3 Les informations complémentaires

- **Le Système unifié de rapport financier (SURFI²)**

Il est géré par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) et est utilisé pour vérifier les montants déclarés par les banques concernant leurs créances et engagements vis-à-vis des non-résidents.

¹ Un ensemble de seuils permet néanmoins d'alléger la charge déclarative.

² Entré en vigueur le 30 juin 2010, il se substitue au système BAFI (Base des agents financiers) et permet de mieux référencer les établissements de crédit ayant une activité de crédit ou de collecte de dépôts.

3-4 Principales rubriques de la balance des paiements

Les rubriques de la balance des paiements sont réparties entre :

- le compte de transactions courantes, qui se divise en biens, services, revenus et transferts courants ;
- le compte de capital, qui regroupe les transferts en capital (remises de dettes, pertes sur créances, etc.) et les acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits (brevets, marques, etc.) ;
- le compte financier qui se décompose entre les investissements directs, les investissements de portefeuille, les produits financiers dérivés, les autres investissements et les avoirs de réserve.

Enfin, le poste « erreurs et omissions » est un poste d'ajustement dont l'existence tient à ce que, contrairement à l'exigence d'un véritable système de comptabilisation en partie double, les enregistrements en débit et crédit dans la balance des paiements ne sont pas inscrits simultanément à l'occasion de chaque transaction mais résultent de déclarations différenciées qui peuvent générer des erreurs, des oublis ou des décalages de période.

3-4-1 Le compte de transactions courantes

3-4-1-1 Les biens

● Les marchandises générales

Cette rubrique recense les transferts de propriété de biens meubles entre résidents et non-résidents valorisés à la valeur de marché des biens à la frontière de l'économie exportatrice. Elle est alimentée à partir des statistiques douanières qui subissent un certain nombre de corrections :

- les importations, qui sont comptabilisées en valeur CAF (coût, assurance, fret), sont ramenées à leur valeur FAB (franco à bord) en cohérence avec les exportations (déclarées FAB) ; les frais d'expédition (assurances, transports) sont réaffectés aux rubriques de services appropriés ;
- les flux relatifs aux biens exportés ou importés en vue de transformation ou de réparation pour lesquels il n'y a pas de transfert de propriété sont exclus.

● L'avitaillement

Cette rubrique recouvre les achats de biens dans les ports et les aéroports par les transporteurs résidents à l'extérieur et par les transporteurs non résidents en Polynésie française tels que les carburants, provisions et fournitures. En sont exclus les services apparentés (remorquage, emmagasinage, etc.) qui s'enregistrent parmi les services de transport.

3-4-1-2 Les services

● Les transports

Ils sont éclatés entre les transports maritimes et aériens. Cette ligne enregistre, outre les règlements déclarés au titre de l'acheminement des marchandises et des transports de passagers ainsi que des frais associés (à l'exception de l'avitaillement), la part des frais d'expédition contenus dans les règlements de marchandises.

● Les services de communication

Ils regroupent les règlements liés à des services postaux, télégraphiques ou téléphoniques, à l'utilisation de réseaux de télécommunications et à la transmission de données.

● Les services de construction

Ils enregistrent les règlements relatifs aux frais de fonctionnement et bénéfices de chantiers, aux dépenses de prospection minière et de forages pétroliers conduits par des résidents à l'extérieur ou au sein de la collectivité par des non-résidents, ainsi que les achats de marchandises liés à ces travaux, lorsqu'ils sont effectués dans des pays tiers.

● Les services d'assurance

Les services d'assurance comprennent les diverses formes d'assurance fournies aux non-résidents par les compagnies d'assurance résidentes et *vice versa*. Ils recouvrent les services d'assurances dites directes (assurance du fret, assurance-vie, assurance dommages ou accidents, etc.) et la réassurance.

• Les services financiers

Il s'agit des commissions et frais perçus par le secteur bancaire ou les autres secteurs lors, par exemple, d'opérations de change, de transactions sur valeurs mobilières, etc.

• Les autres services aux entreprises

Ils sont décomposés en **négoce international**, **autres services commerciaux**, **locations** et **services divers aux entreprises**. Sont recensés au titre du **négoce international** les règlements nets liés aux achats de marchandises « étrangères », non importées sur le territoire douanier polynésien, puis revendues à des non-résidents, ainsi que les achats et ventes à des non-résidents de marchandises polynésiennes ne quittant pas le territoire douanier polynésien. Les **services divers aux entreprises** rassemblent les services techniques (frais d'étude et de recherche, assistance technique), les honoraires de membres des professions libérales, les frais d'abonnement et de publicité, les services administratifs entre affiliés (frais de gestion de succursales, agences, bureaux, etc.).

• Les services personnels, culturels et récréatifs

Ils sont subdivisés en **services audiovisuels et annexes** et **autres services personnels** et comprennent les règlements relatifs aux redevances cinématographiques, aux achats, ventes et locations de programmes de télévision et de radio, ainsi que les services rendus aux personnes non recensées par ailleurs.

• Les services des administrations publiques

Cette ligne recense principalement les dépenses de fonctionnement et d'investissement effectuées dans la collectivité par les forces armées, considérées comme une entité non résidente. Elle recense notamment la part des salaires des militaires consommée localement.

• La rubrique « voyages »

Cette rubrique retrace les dépenses des personnes physiques lors de leurs déplacements à l'extérieur.

Au crédit de la rubrique « voyages » figurent les dépenses des personnes physiques non résidentes en Polynésie française et au débit celles des résidents à l'extérieur de la collectivité (quel que soit le motif du déplacement : voyages touristiques, voyages d'affaires, etc.). Les dépenses et recettes de transport liées aux voyages internationaux ne sont en revanche pas enregistrées sur cette ligne, mais avec les services de transports.

Jusqu'en 2007 en Polynésie française, les flux de la ligne « voyages » étaient principalement appréhendés à partir des échanges de billets de banque et de paiements effectués par carte bancaire. Depuis, ces flux sont mesurés à partir de l'enquête tourisme de l'ISPF en conformité avec la méthodologie retenue par la Banque de France pour l'établissement de la balance des paiements de la France.

3-4-1-3 Les revenus

Les revenus sont partagés entre **rémunérations des salariés** et **revenus des investissements**. Les **rémunérations des salariés** comprennent les salaires et traitements versés par des employeurs non résidents à leurs salariés résidents (y compris les rémunérations versées par l'État métropolitain à ses agents) et inversement. Les **revenus des investissements** correspondent aux recettes ou paiements afférents aux avoirs ou engagements financiers extérieurs (revenus des investissements directs, revenus des investissements de portefeuille et autres revenus d'investissements).

3-4-1-4 Les transferts courants

Les transferts courants sont ventilés par secteur. Les **transferts courants des administrations publiques** comprennent essentiellement les transferts courants des administrations publiques métropolitaines (notamment prestations sociales dont pensions, dotations, impôts et taxes). Les **transferts des autres secteurs** sont ventilés en deux rubriques, les **envois de fonds des travailleurs** et les **autres opérations**. Les **envois de fonds des travailleurs** reprennent les montants transférés à l'extérieur par des travailleurs résidents et *vice versa*. Les **autres opérations** comprennent des opérations de nature très diverse, parmi lesquelles : les indemnités versées et les primes reçues par des compagnies d'assurance résidentes à des non-résidents et inversement (à l'exception de la part représentative de la charge de services – commissions – répertoriée en services d'assurance) ; les dons et versements humanitaires ; les subventions et donations ; les indemnités pour rupture de contrat ; etc.

3-4-2 Le compte financier

• Les investissements directs

Les investissements directs couvrent les opérations effectuées par des investisseurs afin d'acquérir, d'accroître ou de liquider un intérêt durable dans une entreprise et de détenir (ou de liquider) une influence dans sa gestion. Par convention, on considère qu'une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur détient au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie.

Les investissements directs comprennent non seulement la transaction initiale, qui établit la relation entre l'investisseur et l'entreprise investie (ligne **capital social**), mais aussi toutes les transactions ultérieures entre eux et entre les entreprises apparentées (opérations de prêt, flux de trésorerie, etc. ; ligne **autres opérations**). Les investissements immobiliers sont également considérés comme des investissements directs.

• Les investissements de portefeuille

Les investissements de portefeuille comprennent toutes les opérations « fermes » sur titres négociables entre résidents et non-résidents, achats à l'émission, négociations et remboursements, à l'exception de celles comprises au sein des investissements directs, des avoirs de réserve et des produits financiers dérivés.

• Les autres investissements

Ce poste englobe toutes les opérations sur actifs et passifs financiers vis-à-vis des non-résidents qui ne figurent pas sous une autre rubrique du compte financier. Il se répartit entre créances et engagements des résidents vis-à-vis de l'extérieur, puis par nature d'opérations (crédits commerciaux, prêts et emprunts, autres avoirs et engagements), enfin par secteur résident à l'origine des créances et engagements :

- **les avoirs de l'IEOM** retracent l'ensemble des transferts publics et privés avec la France métropolitaine qui s'effectuent par l'intermédiaire du compte d'opérations de l'IEOM ;
- **les engagements des administrations publiques** renseignent sur l'augmentation ou la diminution des emprunts contractés par les administrations publiques résidentes à l'extérieur de la collectivité (généralement auprès d'établissements tels que l'Agence française de développement, Dexia ou la Caisse des dépôts et consignations) ;
- **les avoirs et engagements du secteur bancaire** permettent d'observer l'évolution de la position « dépôts-crédits » du système bancaire local à l'égard de l'extérieur. Pour les avoirs, une inscription en débit correspond à une augmentation de la trésorerie placée hors de Polynésie française ou à une hausse des concours accordés à la clientèle non résidente. Pour les engagements, une inscription en crédit traduit une augmentation des emprunts du secteur bancaire local à l'extérieur ou une progression des dépôts des non-résidents auprès du secteur bancaire local. Le solde des avoirs et engagements du secteur bancaire mesuré dans la balance des paiements peut différer de la variation de la position extérieure nette du secteur bancaire établi à partir des statistiques monétaires en raison de différences de champs (l'ensemble des avoirs et engagements du secteur bancaire – opérations interbancaires et opérations avec la clientèle – sont retracés en balance des paiements alors que les statistiques monétaires ne couvrent que les opérations interbancaires ; le secteur bancaire inclut l'OPT mais exclut les sociétés financières en balance des paiements – situées dans les « autres secteurs » – contrairement aux statistiques monétaires) ;
- **les avoirs de réserve** : l'IEOM ne détient ni stock d'or ni avoirs en Droits de tirage spéciaux (DTS) et ne constitue pas de réserves auprès du Fonds monétaire international. Le poste « avoirs de réserve » n'apparaît donc pas dans la balance des paiements des collectivités d'outre-mer.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles
et téléchargeables gratuitement
sur le site www.ieom.fr.

Directeur de la publication : Hervé Gonsard
Responsable de la rédaction : Claude Périou
Éditeur : IEOM
Dépôt légal : janvier 2017 – ISSN 2428-1727 (en ligne)

